

**COMMUNE DE
GAËL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de
Convocation
Le 07.12.2012

L'an deux mil douze
le **douze décembre à dix neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal**, légalement convoqué,
S'est réuni, à la Mairie, en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Claude JOSSE, Maire**.

Date d'affichage :
Le 07.12.2012

Etaient présents : MM. JANET J. DUPONT G. BUREL P.
LOHAT A. GUILLOUET J. HOULIER T. LEVREL D.
HURE L. Mmes BOLLOC'H MA. PAGIER MC. LEVREL N.
COUTANT V. LEBRETON MO.

Nombre de conseillers :

Etaient excusés : JASLET D. (procuration à N. LEVREL) ;
BOUCHET D. (procuration V. COUTANT) MACE C.

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 16

Etaient absents : HOULIER A. COULON H.
M. Jean GUILLOUËT a été élu secrétaire.

Objet : PLU : Débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables).

Lors de cette réunion du conseil municipal, Mme OLLIVIER, du bureau d'études ARTEFACTO a présenté le PADD et le pré zonage du PLU. Les élus ont reçu le projet de PADD par mail, ou par courrier, avec la convocation du Conseil Municipal émise le 07 décembre 2012.

Suite à cette présentation, Mr Le Maire a ouvert le débat sur le PADD et il en ressort les remarques suivantes :

Un élu a fait la remarque qu'il fallait avertir les habitants qu'un registre est à leur disposition pour émettre des remarques sur le PADD.

De même, pourquoi mettre un registre si la population n'est pas informée sur le zonage.

Le développement économique

Un élu considère qu'il n'existe pas vraiment de concurrence entre les commerces de Gaël et ceux des communes voisines (Saint Méen et Mauron), seulement les habitudes des habitants ont changé.

Différentes études semblent montrer une évolution des modes de consommation entre 2010 et 2012.

Les habitants fréquentent plus largement les commerces de Rennes du fait de leur présence sur Rennes pour leur travail et commercent beaucoup plus sur internet.

Un élu précise que les commerces de Saint Méen sont encore bien fréquentés.

Le PADD a pour objectif de protéger le monde agricole, cependant, il est mentionné que les agriculteurs ont beaucoup de contraintes pour la production, il y a parfois des incohérences entre protection et production.

Un élu précise qu'il y a une « restructuration organisée » du monde agricole, il ne faut pas l'oublier.

En ce qui concerne le site de la Gare, l'agrandissement envisagé est à revoir car le souhait du conseil est plutôt de délocaliser ce site.

Une implantation devrait être envisagée sur la zone d'activité, mais un élu précise que cela générerait des problèmes de cohabitation (Une activité à poussière n'est pas forcément compatible avec la distribution alimentaire notamment).

Il est également ajouter que l'activité de la ZA est liée aux flux ferroviaires.

De même, il n'est pas fait mention de l'activité industrielle et logistique.

Il pourrait être ajouté dans le PADD la problématique de la circulation des engins agricoles dans le bourg. Les nouveaux arrivants se plaignent des nuisances notamment sur le site de la Gare. Un élu soulève l'absence du site de la Chesnaie dans le PADD.

Les élus indiquent que les artisans doivent pouvoir s'installer à côté de leur habitation au début mais les extensions ne sont pas souhaitées.

Un élu précise que cela doit rester être exceptionnel car il y a de nombreux problèmes de visibilité et accessibilité notamment pour les livraisons.

Les équipements et services

La bibliothèque a déjà été réalisée, ainsi cela doit être supprimé du PADD.

Les élus se sont interrogés sur le sens du site lié à la petite enfance, il ne faut pas se limiter aux enfants en bas âge mais inclure un projet avec les jeunes en général.

L'agrandissement ou la construction de la cantine sera à préciser.

Le développement du secteur médical doit comprendre des prestations associées.

Par exemple, il ne s'agit pas d'attendre le départ du médecin de la commune pour en recruter un autre car de l'avis de certains un 2^{ème} médecin aurait sa place à Gaël.

De même, il pourrait être créé quelques petites cellules médicales pour l'accueil d'autres services médicaux (kiné...)

Les déplacements

Les déplacements doux avec les communes voisines sont à développer notamment dans le but de mutualiser les équipements (St Méen/Gaël).

Les élus souhaitent que les tracés de ces cheminements soient bien pensés et ciblés sur les secteurs intéressants, ceci pour éviter la multiplication de tracés impliquant des coûts importants notamment en termes d'entretien.

Il s'agit d'inciter les habitants à utiliser les vélos, mais la commune n'est pas dotée d'équipement spécifique (racks à vélos) sur les lieux publics.

Le problème de la sécurité est à résoudre notamment dans le centre bourg.

Certains élus s'interrogent sur la réalisation de l'embellissement ou de l'aménagement des entrées de bourg, ces projets ont apparemment pris du retard, notamment l'entre route de St-Méen.

Le délégué au Syndicat des eaux de Montauban informe que la décoration du château d'eau est envisagée mais pas avant 3 à 4 ans, peut-être par le biais d'une initiative privée.

L'espace naturel

Le thème de l'eau semble manquer dans le PADD (nappes phréatiques). Ce point est à développer.

Le patrimoine bâti

L'église n'a pas été évoquée dans le patrimoine bâti, alors que c'est une des plus belles églises romanes de la région.

Un élu précise que si elle était incluse dans le circuit des Abbayes cela permettrait d'obtenir des financements supplémentaires pour sa réhabilitation. Il est dommageable que cette construction se dégrade. Si rien n'est fait à moyen terme, il y aura des effondrements.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

